

Projet de desserte en eau d'irrigation des communes de
Châteaudouble et Peyrus

Dossier de demande d'examen au cas par cas

CONSULTING

SAFEGE
Universaône
18 rue Félix Mangini
69009 LYON

Agence Rhône Alpes

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Industrie, rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 3

Date : Novembre 2020

Nom Prénom : LAVOREL Marie

Visa : BOULOGNE Elodie

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 20CRA143

Intitulé du projet : Projet de desserte en eau d'irrigation des communes de Châteaudouble et Peyrus

Intitulé du document : Dossier de demande d'examen au cas par cas

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	LAVOREL Marie	BOULOGNE Elodie	Octobre 2020	Version initiale
2	LAVOREL Marie	BOULOGNE Elodie	Octobre 2020	Version modifiée suite aux remarques du MOA
2	LAVOREL Marie	BOULOGNE Elodie	Novembre 2020	Version modifiée suite aux remarques de l'autorité environnementale

Dossier de demande d'examen au cas par cas

Projet de desserte en eau d'irrigation des communes de Châteaudouble et Peyrus

Sommaire

1. Formulaire n°14734*03 – Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
2. Annexe n°1 : Informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage
3. Annexe n°2 : Plans de situation
4. Annexe n°3 : Photographies de la zone d'étude
5. Annexe n°4 : Localisation et superficie des défrichements
6. Annexe n°5 : Description de la prise d'eau dans la Lierne
7. Annexe n°6 : Plans du projet
8. Annexe n°7 : Mesures d'évitement/réduction envisageables
9. Annexe n°8 : Inventaires faune-flore prévus
10. Annexe n°9 : Localisation des zones humides – éléments de réponse à la demande de compléments
11. Annexe n°10 : Localisation des milieux naturels inventoriés

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de desserte en eau d'irrigation des communes de Châteaudouble et Peyrus (26)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat d'Irrigation Drômois

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame LASAUSSE, Directrice Générale des Services

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 0 5 1 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker	Réalisation d'une retenue de 295 000 m ³
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation	Le projet a pour objectif l'irrigation de 180 hectares de terres agricoles
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	D'éventuels défrichements seront nécessaires pour la réalisation du projet (implantations des canalisations de distribution notamment, >0,5 ha mais < à 25 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place d'un réseau d'irrigation collectif sous pression sur le secteur "Véore Amont", sur les communes de Châteaudouble et Peyrus, afin de répondre aux besoins agricoles en eau et se substituer aux prélèvements individuels à usage agricole dans les cours d'eau de la Lierne et de la Véore et dans les nappes du bassin versant de la Véore amont.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération doit permettre l'atteinte des objectifs quantitatifs du bassin versant Véore Barberolle définis dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) et au Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme (porteur de l'OUGC - Organisme Unique de Gestion Collective) de respecter l'Autorisation Unique de prélèvement (AUP) pour laquelle un dossier d'Autorisation unique pluriannuelle a été déposé et est actuellement en cours d'instruction.

En effet, le bassin versant de la Véore Barberolle et la nappe des alluvions de la Plaine de Valence ont été identifiés en déficit quantitatif dans le SDAGE, qui fixe un objectif de résorption des déficits quantitatifs.

Un compromis entre prélèvements et milieu a été établi et a conduit à une réduction de 40% des prélèvements avec une priorité à donner aux prélèvements superficiels et en tolérant un seuil de dégradation du milieu de 20%.

Le projet consiste en la mise en place d'un réseau collectif d'irrigation sous pression. Une retenue sera réalisée, alimentée par une prise d'eau dans la Lierne, permettant de limiter les prélèvements individuels et des canaux d'irrigation sur les périodes d'étiage. Le volume de stockage et sa réalimentation maîtrisée seront à minima identiques aux besoins cumulés en irrigation sur la période d'étiage.

L'objectif de l'aménagement est alors double:

- Réduire les pressions sur le milieu naturel, notamment en période d'étiage ;
- Permettre de répondre aux besoins et usages locaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Afin d'optimiser le volume de stockage et l'espace utilisé sur la parcelle, l'aménagement prévoit la réalisation de deux bassins de stockage (séparés par un remblai), avec un fonctionnement en cascade. Pour atteindre le volume de stockage de 295 000 m³, des remblais seront réalisés autour des deux bassins permettant un niveau de stockage supérieur au terrain naturel.

Dans l'hypothèse de la présence d'une nappe à environ 6 m de profondeur, l'aménagement s'attachera à rester au dessus de cette cote et limiter les déblais à une profondeur de 6m.

Le volume de stockage correspond à:

- Une hauteur de revanche sécuritaire de 1,00m;
- Une hauteur de revanche de 0,40m en optimisation de stockage;
- Une hauteur de remblai maximale de 2,00m entre la crête de la digue et la cote TN naturel.

Un dispositif d'étanchéité sera mis en place par géomembrane.

L'ouvrage sera équipé d'un déversoir interbassin, afin de pouvoir gérer les venues d'eaux en période de crue ou de fortes pluies, mis en œuvre sur le remblai de séparation et d'un déversoir de sécurité qui aura pour objectif de rediriger les volumes d'eau provenant de crues ou de pluies orageuses vers le cours d'eau sans entraîner de dommages pour les ouvrages

La retenue d'eau sera alimentée par une prise d'eau dans la Lierne, dispositif composé des éléments suivants:

- une rivière de contournement munie d'un seuil calibré assurant le débit réservé;
- une canal de prise d'eau muni d'un seuil amont, d'un contre seuil aval et une prise d'eau avec grille fine inclinée.

La prise d'eau a donc un rôle double: capter une partie du débit du cours d'eau et filtrer les poissons pour qu'ils ne pénètrent pas dans le bassin. La conception de la prise d'eau sera telle qu'elle garantira le maintien du débit réservé à la rivière (30 l/s).

Une conduite d'adduction permet d'acheminer les eaux gravitairement de la prise d'eau vers la retenue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

180 hectares de terres agricoles seront irrigués, à hauteur de 2500 m³ par hectares.

Les conduites de distribution seront alimentées par la station de pompage.

Le prélèvement sera assuré durant les périodes d'abondance et sera adaptatif durant la période estivale. Ce système permettra de bénéficier des apports potentiels liés aux conditions climatiques durant la phase d'étiage. La réactivité des cours d'eau aux intempéries pourrait permettre de compléter le remplissage lorsque l'eau est abondante (périodes de pluies, orages.)

Le remplissage sera adapté au niveau disponible dans le cours d'eau.

Le débit de prélèvement restera compatible avec le débit réservé de la rivière, la conception de prise d'eau permettant de déconnecter en cas d'atteinte du débit réservé. Le maintien du débit réservé est ainsi en toute circonstance prioritaire à l'alimentation de la prise d'eau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation environnementale tenant lieu d'autorisation loi sur l'eau et autorisation de défrichement (rubriques 1.2.1.0, 1.3.1.0, 2.2.1.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0, 3.2.5.0 et 3.3.1.0.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Retenue:	
- Surface:	9000 m ²
- Volume:	295 000 m ³
Conduites de distribution:	
- Longueur:	14,5 km environ
- Largeur:	Entre 3 et 8m
Total	Environ 9ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Retenue et station de reprise:
Parcelle ZC 35

Prise d'eau et conduite
d'alimentation de l'ouvrage:
Parcelle 25 section ZC01
Commune de Châteaudouble

Conduites de distribution:
Communes de Châteaudouble et
Peyrus

Coordonnées géographiques¹ Long. 5 ° 4 ' 19 " E Lat. 44 ° 54 ' 48 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est située sur le périmètre d'irrigation. Le projet ne présente pas de risque d'incidence directe ou indirecte significative sur les habitats naturels et espèces des ZNIEFF du secteur.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n'est présent dans la zone d'étude. Le projet ne présente aucun risque d'incidence directe ou indirecte sur les APB. L'APB le plus proche correspond au site de la Combe de Beauregard-Barret (FR3800686) situé à 15 km au nord-est du projet d'irrigation.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'irrigation n'est pas situé dans un parc national, dans un parc naturel marin, dans une réserve naturelle ni dans une zone de conservation halieutique. Il se situe néanmoins à proximité immédiate du Parc Naturel Régional du Vercors, se superposant au site Natura 2000 SIC "Gervanne et rebord occidental du Vercors" (FR8201681). Le projet d'irrigation n'aura aucune incidence sur la faune, la flore ou les habitats naturels du PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le territoire couvert par un plan de prévention du bruit le plus proche est situé à environ 8km: "Aéroport de Valence-Chabeuil".
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé d'une des futures conduites de distribution se trouve en partie au sein du périmètre d'abords de protection du monument historique "Château du Bourg et ses communs" (sur 100 m environ).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs zones humides sont recensées sur le périmètre irrigué. Elles sont systématiquement associées aux cours d'eau traversant le périmètre et à leur ripisylve. Le projet est susceptible d'interférer avec ces zones humides en plusieurs points du périmètre: La Lierne, La Véore, La Murette, Le Chevillon. Une attention particulière sera portée aux travaux d'implantation des canalisations traversant les cours d'eau et leur ripisylve.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les risques naturels sur la zone d'étude (périmètre irrigué) sont faibles (pas de mouvements de terrain, aléa sismique niveau 4, aléa retrait gonflement des argiles faible, aléa inondation faible).</p> <p>Il n'existe pas de risque technologique.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas situé sur un site ou des sols pollués.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le territoire du bassin versant de la Véore et de la Barberolle au droit de leur secteur hydrographique est classée en ZRE par un AP n°2014-362-0006 (ZRED 28 Cours d'eau du sous bassin Véore-Barberolle ID-10-06-26 du 17/12/2014). Tous les prélèvements dans la rivière Lierne, dans la Véore et dans les nappes d'accompagnement de ces cours d'eau (50 ml de distance au cours d'eau et 50 ml de profondeur) sont concernés par le classement ZRE.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un périmètre de protection de captage est situé à proximité de la future retenue: "Le Grand Lierne" qui sert à l'adduction en eau potable du camping "Le Grand Lierne".</p> <p>La zone d'étude se trouve au droit de deux Zones de Sauvegarde en Eau: La ZSE "Les Gonnards - Chabeuil" liée à la Masse d'eau FRDG248 "Molasse Miocène du Bas dauphiné"& La ZSE "Les Couleures -Valence" liée à la masse d'eau FRDG146 "Alluvions anciennes de la plaine de Valence".</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas situé au sein ou à proximité d'un site inscrit.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'irrigation n'est pas situé au sein d'un site Natura 2000. Un seul site d'intérêt communautaire se trouve à proximité (environ 800m des futures canalisations de distribution au sud), il s'agit du SIC FR8201681 "Gervanne et rebord occidental du Vercors". Le projet ne présente aucun risque d'incidence directe ou indirecte et espèces d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas situé au sein ou à proximité d'un site classé.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la retenue tiendra compte de la présence d'une nappe relativement haute. Celle-ci sera réalisé de sorte à ne pas recouper la nappe. Le principe retenu est de créer un aménagement constitué de deux bassins en cascade en dérivation du cours d'eau. Ils seront remplis via une conduite d'adduction, à partir d'une prise d'eau dans la Lierne. L'objectif est de substituer les prélèvements agricoles (individuels et canaux). La retenue n'étant pas suffisante pour une substitution totale, elle sera aussi alimentée en période d'étiage, tout en restant compatible avec le débit réservé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet à une incidence positive sur l'état quantitatif des masses d'eau souterraines. En effet, le projet consiste en la mise en place d'un réseau d'irrigation collectif, afin de répondre aux besoins agricoles en eau et se substituer aux prélèvements dans les cours d'eau et dans les nappes du bassin versant de la Véore amont.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la retenue conduit à réaliser des terrassements conséquents (environ 400 000 m3). Ces terrassements vont conduire à évacuer une partie des matériaux en filières spécifiques, avec un potentiel de valorisation. Au vu de l'emprise du chantier et de la nature des matériaux rencontrés, il est proposé le maintien, la réutilisation des matériaux d'excavation pour réaliser les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux et n'utilise pas de ressources naturelles du sol ni du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic écologique a été réalisé en amont de ce présent dossier. Les incidences prévisibles du projet et les mesures visant à éviter ces impacts sont présentées en annexe. Des inventaires seront réalisés dans l'emprise des travaux par des spécialistes, botaniste et faunisticien et seront conduits aux périodes favorables d'observation de la faune. Des observations automnales et hivernales seront réalisés dès 2020. Les tracés de canalisation sont amenés à être modifiés, en particulier pour éviter les éventuels points sensibles observés lors des inventaires à venir.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque d'incidence directe ou indirecte significative sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur d'autres zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'irrigation ne modifiera pas sensiblement l'occupation des sols et les pratiques agricoles de ce périmètre déjà consacré à l'agriculture intensive. Elle n'aura aucune incidence significative sur les milieux naturels, la flore et la faune sauvage du périmètre.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires et n'est pas concerné par un tel risque.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, une augmentation du trafic est prévue: une augmentation du nombre de poids lourds notamment pendant la phase de terrassement et de construction (retenue, prise d'eau, station de reprise, conduites de distribution). Le trafic de véhicules légers sera également plus important. En phase exploitation, le trafic est lié à l'entretien des ouvrages.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, une élévation des niveaux sonores est prévue due aux engins de chantier, aux activités de déboisement, de terrassement, de construction... En phase exploitation, les pompes de la station de reprise peuvent engendrer des nuisances sonores. Une modélisation acoustique est en cours de réalisation afin d'évaluer l'effet des différents équipements et d'étudier des mesures compensatoires et leurs effets au cas où des dépassements des valeurs réglementaires seraient mis en évidence.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet peut entraîner des vibrations: engins, camions... En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet peut engendrer des émissions lumineuses (engins de chantier, projecteurs...). Toutefois, dans la mesure où les travaux seront réalisés de jour, l'incidence est nulle. En phase exploitation, le projet n'est pas éclairé. Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, la qualité de l'air pourra être affectée par les émissions de gaz de combustion issues des engins de chantier et des véhicules du personnel de chantier et de la circulation sur les voiries, par les émissions de poussières. Des mesures de limitation des polluants atmosphériques, afin de réduire les impacts de ceux-ci sur la qualité de l'air, seront mises en œuvre. En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet est potentiellement générateur de rejets liés à la présence d'engins (fuites d'hydrocarbures), aux laitances de béton, aux eaux de lavages du matériel de chantier ou eaux de pompage des fouilles.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, des eaux usées seront produites liées au fonctionnement du chantier (lavabos, sanitaires, lavage des engins...) celles-ci seront récupérées et traitées. En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera la création de déchets de chantier, qui seront évacués ou recyclés. Le cas échéant, ils seront stockés sur un site approprié faisant l'objet d'une autorisation administrative. Afin de faciliter leur gestion et éviter que les matériaux soient souillés par d'autres produits, le tri des déchets s'effectuera sur le chantier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Néanmoins, le maître d'ouvrage veillera à l'intégration des installations dans le paysage local (station de pompage, local électrique...)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'irrigation ne modifiera pas sensiblement l'occupation des sols et les pratiques agricoles de ce périmètre déjà consacré à l'agriculture intensive.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux, toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact du projet sur l'environnement et/ou la santé humaine:

- Actions de limitation des émissions: préparation et transbordement des matériaux (fixation et retenue des poussières par maintien de l'humidité, méthodes de transbordement avec faibles hauteurs de lâchages, basses vitesses de chutes et bas de rétention fermés. Pour les aires de circulation : stabiliser les poussières et limitation des vitesses (20km/h) sur les pistes non revêtues . Enfin, pour les machines et appareils : arrêt systématiques des moteurs dès fin d'utilisation, nettoyage des roues des véhicules, bâchage des camions, ...
- Regroupement, stockage et recyclage des déchets de chantier réalisés conformément à la directive 1999/31/CE du 26/04/1999 ;
- Conformité des matériels de chantier à la réglementation sur les objets bruyants, réalisation des travaux uniquement en jours ouvrés et en période diurne, limitation des vitesses...

Les mesures d'évitement/réduction des impacts sur la faune et la flore sont présentées en Annexe de ce document.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En première approche, le projet nécessiterait une évaluation environnementale. Toutefois, la faible sensibilité a priori du périmètre et les mesures envisagées consistant à intégrer l'évitement des éventuelles sensibilités faune-flore et à mettre en œuvre des mesures de réduction importantes dans la conduite des chantiers permettront de ramener les incidences négatives sur les habitats naturels, la faune et la flore terrestres à un niveau non significatif. Par ailleurs, le projet aura une incidence positive sur les habitats et populations piscicoles, allant dans le sens de la substitution de la ressource (prélèvements agricoles individuels dans la Lierne, la Véore et leurs nappes d'accompagnement). Aussi, les autres compartiments de l'environnement (voisinage, paysage..) ne seront pas impactés significativement. Dès lors, à notre avis, une évaluation environnementale formelle n'apportera pas de plus-value concrète pour la prise en compte de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage
Annexe n°2 : Plans de situation
Annexe n°3 : Photographies de la zone d'étude
Annexe n°4 : Localisation et superficie des défrichements (Partie 3)
Annexe n°5 : Description de la prise d'eau dans la Lierne (Partie 4.3.2)
Annexe n°6 : Plans du projet
Annexe n°7 : Mesures d'évitement/réduction envisageables (Partie 6.4)
Annexe n°8 : Inventaires faune-flore prévus (Partie 6.1)
Annexe n°9 : Localisation des zones humides - éléments de réponse à la demande de compléments (Partie 5)
Annexe n°10 : Localisation des milieux naturels inventoriés (Partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

St Marcel les Valence

le.

18 novembre 2020.

Signature



Sophie LASAUSSE
DIRECTRICE GENERALE
DES SERVICES
SYNDICAT IRRIGATION DROMOIS